



PROPOSITIONS ET REMARQUES

de la commission d'environnement et d'urbanisme

Concernant

PROJET DE REVISION DU PLAN DIRECTEUR COMMUNAL - PDCom

Document de travail à l'usage du Conseil Général

GENERALITES

La CEU a analysé les modifications du PDCom proposées par la municipalité.

Elle a notamment été attentive aux diverses modifications apportées aux stratégies (parties A et B), mais elle a surtout travaillé sur la partie C (secteurs stratégiques).

Le document ci-dessous reprend les propositions et remarques de la CEU pour chaque secteur stratégique identifié.

Il est demandé que la municipalité puisse réfléchir aux propositions et remarques formulées et puisse répondre à ces diverses questions et apporter le cas échéant des modifications substantielles au document du PDcom.

1 VIEILLE VILLE

Constat

RAS

Objectifs

- Prendre en compte l'évolution du vélo en vieille ville en accord avec les espaces piétons, tant pour la sécurisation de tous les usagers que pour les places de stationnement.

Mise en œuvre

- Valoriser l'univers naturel avec plus de végétation, notamment en supprimant un maximum les dernières places de stationnement en surface.

Remarques

- La première mesure décrite dans le PDcom (patrimoine extra muros) doit figurer dans les autres « secteurs stratégiques » et non dans celui de la vieille ville.

Constat

- C'est le lieu de grande mixité des fonctions : on y habite, on y travaille, on y passe ses loisirs, on achète, on y mange,...
- Les espaces verts et la place du végétal restent très minimalistes. De même, l'élément eau n'est pas suffisamment mis en valeur.
- Ne pas avoir peur de densifier encore plus (c'est l'endroit pour le faire).
- On doit pouvoir entrer et sortir de la ville de manière adaptée aussi en véhicule motorisé.

Objectifs

- Conserver cette mixité des fonctions en garantissant un tissu commercial fort et une qualité de vie adaptée.
- Mettre en valeur des bâtiments en densifiant encore plus les espaces vierges et les interstices, tout en garantissant une végétalisation adaptée de tous les espaces de la ville, notamment en créant de petits espaces verts et amenant l'eau jusque dans ces lieux.

Mise en œuvre

- Améliorer les espaces publics (aussi touristiquement) - Jardin public, place de la Planta (symbole de la ville du XXème)
- Créer des attracteurs touristiques (ex : musée,...) aussi dans la ville du XXème.
- Mettre en place de vraies « portes d'entrée de la Ville », reconnaissables et marquant le tissu urbain de la ville du XXème (marquage urbain significatif)
- Prendre en compte l'évolution du vélo en ville et finaliser l'ensemble du maillage cyclable (pistes, voies et passages adaptés et stationnement).

Remarques

- Cour de gare devrait systématiquement faire partie de Ronquoz 21 et non de la ville du XXème.

3 RONQUOZ 21

Constat

- Ce secteur est le réservoir urbain de la ville du futur.
- Il est essentiel de le relier à la ville (passerelle ou sous-voie).

Objectifs

- Créer une mixité, non seulement fonctionnelle mais aussi sociale et générationnelle.
- Aménager des accès aux berges du Rhône et les rendre attractives.
- Donner un rôle aux espaces naturels dans ce nouveau secteur à développer.

Mise en œuvre

RAS

Remarques

- La CEU attend et espère être intégrée dans le processus de réflexion pour le développement de ce quartier ?

4 CHAMPSEC-VISSIGEN

Constat

- Importance du canal de Vissigen aussi comme axe de MD (depuis le Golf jusqu'au Rhône)
- Secteur de Tourbillon : reconnaître ses fonctions d'activités de loisirs
- Importance de lier ces secteurs à la ville du XXème avec un vrai cheminement après la passerelle de Vissigen - parking des Roches-Brunes (rue du Scex ou des Aubépines, vivantes et engageantes)

Objectifs

- Valoriser le secteur de Tourbillon comme centre d'activités de loisirs en lien aussi avec le canal de Vissigen, les berges du Rhône, l'Hôpital,...
- Fluidifier le trafic routier dans le secteur à très haute densité d'habitants-emplois (Champsec : du pont du Rhône à la transversale)

Mise en œuvre

RAS

Remarques

- Supprimer le dernier objectif dans la mesure où le nouveau service auto engendrera des nuisances supplémentaires et incompatibles avec un développement résidentiel.
- Eviter à l'avenir et pour l'ensemble de la commune une localisation inadaptée pour la création de construction à haute densité de personnes (exemple secteur collège, service auto,...)

5 LES COTEAUX DE GRAVELONE-PLATTA

Constat

- Les objectifs transversaux du PDCom semblent ne pas avoir été appliqués dans ces 2 secteurs (exemple : aucune référence n'est faite aux stratégies énergie et mobilité).

Objectifs

- Utiliser (mettre en valeur) les chemins historiques comme axe de MD
- Dernier objectif : Guider (verbe trop faible actuellement). On doit arriver à obliger à réaliser notamment par le biais de plan de quartier ou pour le moins définir des zones à aménager.
- Quid de la mixité (fonctions), de l'énergie, des principes urbanistiques ainsi que de la mobilité (stratégies et mesures) ?

Mise en œuvre

RAS

Remarques

- Prise de contact avec les communes limitrophes (Savièse, Grimisuat) afin qu'elles appliquent les mêmes stratégies (partages des objectifs) - effort de Sion et les autres ?

6 LE COTEAU DU CONE DE THYON

Constat

- Terrains peu stables (glissement)
- Réchauffement climatique : potentiel d'habitat en altitude

Objectifs

- Favoriser des innovations par des moyens alternatifs pour la mobilité :

Mise en œuvre

RAS

Remarques

- Conduite forcée : Pour quand est prévu le retour de concession ? Que fait-on de cette infrastructure ?

7 LES MAYENS DE L'OURS

Constat

- Réchauffement climatique : potentiel d'habitat en altitude
- Toutes les bonnes conditions pour développer de l'habitat permanent (plateau, altitude, clairière,...) et non du tourisme (qui doit être valorisé à Thyon 2000 et Veysonnaz).
- Garder les bonnes terres agricoles en plaine et développer de l'habitat en altitude surtout avec une grande connexion (télécabine).

Objectifs

- La CEU se questionne sur la pertinence d'un développement urbain à cet emplacement et de sa priorisation par rapport à d'autres secteurs en plaine.
- Télécabine avant tout touristique et non de transport voyageur

Mise en œuvre

- Ouverture progressive du quartier en fonction de la demande (comme pour les zones d'activités)

Remarques

RAS

8 LES ZONES D'ACTIVITES ECONOMIQUES

Constat

- Manque d'harmonisation (homogénéité) dans ces zones
- Les voies industrielles ne sont pas mentionnées
- Manque de réelle politique de développement économique (notamment foncière) et de répondants actifs et adéquats pour les implantations d'entreprises (accompagnement)

Objectifs

- Développer les infrastructures adéquates selon la destination de la zone.
- Collaborer de manière efficiente avec les grands employeurs (Etat du Valais,..) pour définir les meilleures stratégies d'emplacement.
- Prévoir aussi dans ces zones des espaces de détente (espaces verts).

Mise en œuvre

RAS

Remarques

- Les voies de chemins de fer devraient être considérées comme le vrai axes est-ouest de la commune, notamment pour la mobilité économique (que peut-on faire le long de ces voies ?)
- Être attentif à la sécurisation des secteurs à forte densité d'emploi (Hôpital,...)

9 CHATEAUNEUF

Constat

- Le quartier, malgré des vues intéressantes, reste peu attractif (inexploité) et le manque de soin aux bâtiments renforce ce sentiment.
- La mobilité reste problématique, tant pour les piétons (manque de trottoirs) que pour les véhicules (parcage sauvage)
- Les constructions sont très hétérogènes
- Il manque un réel cœur de ce quartier, capable d'activer les environs.

Objectifs

- Renforcer la mobilité douce dans toutes les directions, notamment en créant des liens avec Aproz (TP).
- Créer des césures entre l'urbain et le long de la colline afin de créer des entités propres (centralité de divers quartiers).

Mise en œuvre

RAS

Remarques

- Quid de la gare de l'aéroport pouvant desservir Chateauneuf Sion.
- Obtenir la liste des quartiers à développer sur l'ensemble de la commune et leur état de développement et estimation de la temporalité de réalisation possible.

Pour quelles raisons, l'aéroport et tout son environnement ne fait pas l'objet d'une fiche et fasse partie des secteurs stratégiques dans le PDcom ?

10 BRAMOIS, UVRIER, APROZ ET PONT-DE-LA-MORGE

Constat

- Villages avec entité propre et non des quartiers de la Ville
- Importance de l'agriculture qui nécessite une mobilité adaptée au trafic agricole
- Mobilité douce : Manque de continuité des pistes cyclables malgré les améliorations déjà réalisées (exemple : fin du chemin de Sion dans le quartier de Champsec)
- Impact fort des mesures de Rhône 3 (25 ha pour la commune de Sion) impactant le prix du foncier.

Objectifs

- Etoffer l'offre des commerces au centre des villages en faisant attention à la disponibilité de places de parking dans les abords immédiats.
- Encourager la densification des parcelles vierges, y compris déjà bâties (densification vers l'intérieur et disponibilité des terrains)
- Favoriser la création de coopératives d'habitation afin de valoriser le foncier.

Mise en œuvre

- Ajouter un point sur l'innovation de la mobilité (Publibike, co-voiturage, taxi bus, banc taxi,...)
- Appliquer les propositions d'AcclimataSion aussi et surtout dans les zones villas de ces villages

Remarques

RAS

11 LE RHONE ET LES ESPACES PUBLICS

Constat

- Mentionner le projet de Rhône 3 qui entraîne notamment des pertes de terre agricole
- Les travaux de Rhône 3 vont durer un certain nombre d'années, entraînant des nuisances dans tous les domaines et impactant notamment la mobilité, l'agriculture, le paysage, les loisirs...
- Le Rhône est effectivement un axe de MD mais principalement pour les loisirs (trop éloigné pour un axe de MD urbain)

Objectifs

- Mettre en place une stratégie durant la période des travaux de Rhône 3.
- Rapprocher le Rhône de la ville grâce à des passages sur-sous la voie de chemin de fer et de l'autoroute

Mise en œuvre

RAS

Remarques

- Pourquoi les espaces publics sont-ils assimilés au secteur Rhône ?
- Plan directeur des espaces publics PDEP : à quoi correspond ce plan et est-il possible d'en connaître la teneur ?

Sion, le 9 septembre 2019

Pour la commission d'environnement et d'urbanisme

Gérard Varone



Président

Alain Turatti



Rapporteur